

26.05.2015 - 10:20 Uhr

Test TCS de sièges d'enfants: forte teneur en substances nocives



Bern (ots) -

Ce dernier test de sièges d'enfants portait sur 27 modèles de toutes les catégories de poids. Un tiers des produits ne sont pas recommandés ou recommandés avec réserves. 18 modèles ont obtenu la mention "recommandé", voire mieux.

Les sièges d'enfants ont été évalués et notés selon les critères suivants: sécurité, maniement et ergonomie, teneur en substances nocives, facilité de nettoyage et finition. Les modèles ayant reçu au moins la mention "recommandé" dépassent largement les normes légales. Leurs fabricants ont tenu compte des exigences découlant du test de protection des consommateurs.

Forte teneur en substances nocives

Sept modèles ont reçu la mention finale "non recommandé". L'un d'entre eux a raté l'essai de collision frontale alors que les six autres présentaient une trop forte teneur en substances nocives. Ces sièges contiennent des quantités excessives d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) que l'on trouve également dans des insecticides, stabilisateurs, plastifiants et d'autres produits. Les sièges de marques réputées contiennent nettement moins de substances nocives.

Méthode du test

La méthode du test a été révisée en 2015 et les exigences ont été renforcées. Voici un aperçu des principales innovations: - les essais de collision frontale ont été réalisés avec une carrosserie Golf VII. De nouveaux mannequins et de nouveaux capteurs abdominaux ont été utilisés. - une nouvelle structure de test avec une porte pénétrante a servi aux essais de collision latérale. - les tests de maniement et d'ergonomie ont été perfectionnés. - les normes actualisées pour les jouets et textiles ont servi de référence à l'examen des substances nocives. L'analyse des résultats et le calcul de la note ont été révisés, si bien que désormais des mauvais résultats dans les critères importants conduisent à une baisse graduelle de la note finale.

Catégories et évaluations

La sécurité en cas de collision frontale et latérale a été vérifiée pour toutes les configurations des sièges d'enfants. Des examens

détaillés portaient sur le maniement et l'ergonomie. Il s'agissait notamment de contrôler le mode d'installation du siège et de l'enfant dans le siège. Le risque de faire de fausses manipulations a été pris en compte. La mention finale résulte des notes dans les catégories de test sécurité, maniement/ergonomie et substances nocives. La sécurité ainsi que le critère maniement/ergonomie sont pondérés à raison de 50% chacun. Pondérées à raison de 0%, les substances nocives n'influencent le résultat final que moyennant les effets de dévaluation suivants: - si l'évaluation de la sécurité ou du critère maniement/ergonomie est inférieure à 60%, la note finale en est graduellement abaissée. - si l'évaluation de la teneur en substances nocives est inférieure à 40%, la note finale en est graduellement abaissée. - une évaluation de la sécurité, du critère maniement/ergonomie ou de la teneur en substances nocives inférieure à 20% se répercute directement sur la note finale.

Nouvelle directive pour l'autorisation de sièges d'enfants

Le législateur révisé le règlement d'autorisation des sièges d'enfants. La première partie de la nouvelle directive a déjà été approuvée par l'UN-ECE et s'applique depuis le début 2014 en Suisse également. Durant une période de transition de plusieurs années, la nouvelle directive et l'actuelle norme ECE R44 coexisteront. Voici les principaux changements de la nouvelle directive:

- les produits doivent réussir un test de collision latérale pour être autorisés. Cette règle répond à une exigence que le TCS formule depuis de nombreuses années et qui fait partie du test TCS depuis plus de dix ans.
- le choix du siège ne dépend plus du poids de l'enfant, mais de la taille de celui-ci. Le fabricant peut décider lui-même pour quelles tailles il veut concevoir son siège, par exemple pour 40 à 100 cm. La répartition des sièges en classes est donc supprimée.
- tous les enfants de moins de 15 mois doivent être transportés dans le sens contraire de la marche du véhicule. Cette règle ne vaut que pour les modèles répondant à la nouvelle directive et non pas pour ceux conformes à l'homologation ECE-R 44. Les coques à bébé usuelles peuvent également être utilisées plus longtemps. Les enfants passent fréquemment dès 9 kg déjà dans un siège plus grand dirigé vers l'avant, ce qui n'est pas dans l'intérêt de leur protection. Le TCS recommande de transporter le plus longtemps possible les enfants dans le sens inverse de la marche de la voiture, c'est-à-dire jusqu'à ce que la tête commence à émerger de la coque (donc que l'enfant a atteint env. 13 kg).

La norme existante (ECE-R 44) reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Elle s'applique parallèlement à la nouvelle directive, si bien que les modèles actuels de sièges d'enfants peuvent être vendus et utilisés encore pendant plusieurs années.

Informations supplémentaires

Analyse de toxicité

L'analyse des substances toxiques a été effectuée par l'organisation de protection des consommateurs "Stiftung Warentest". Elle portait sur les produits suivants: PAH, phtalates, agents ignifuges, composés phénoliques, composés stannico-organiques, colorants AZO, formaldéhyde et métaux lourds. Toutes les parties du siège entrant en contact avec l'enfant ont été vérifiées. L'examen et l'évaluation se basaient sur le document ZEK 01.2-08 (élément de l'examen GS), la directive 1907/2006/CE (« REACH »), la directive EN-71 (directive concernant les jouets) et le standard Ökotex 100.

Infoguide "Sièges d'enfants 2015"

La dernière édition de l'infoguide "Sièges d'enfants 2015" offre encore une foule d'autres informations sur la sécurité des enfants en voiture, des conseils pour l'achat d'un siège et le dernier test TCS de sièges d'enfants. L'installation des sièges est facilitée par des vidéos qui peuvent être visionnées moyennant un code pixel figurant dans la brochure ou sur la page d'accueil internet. Cet infoguide est le produit de la collaboration entre le Touring Club Suisse (TCS) et le bpa (Bureau de prévention des accidents). Il peut être commandé gratuitement à partir du 26.05.2015 sur le site internet www.sieges-enfants.tcs.ch ou auprès du bpa à Berne.

Prescriptions concernant la sécurité des enfants

Depuis trois ans environ, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou d'une taille jusqu'à 150 cm (la limite atteinte en premier s'applique) doivent être installés dans un siège d'enfant. En achetant un siège d'occasion, veiller à ce qu'il ne soit pas trop vieux (antérieur à 1995). L'année de construction figure sur l'étiquette orange apposée sur le siège. Un numéro de vérification commençant par 03 ou 04 doit y figurer. Plus d'informations à ce sujet sur l'infoguide "Enfants en voiture" édité en neuf langues qui peut être commandé à l'adresse internet www.infoguide.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -

www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100773108> abgerufen werden.